



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 23 mars 2022 à 9 h 30 à laquelle sont présents, madame la mairesse France Bélisle, présidente du comité exécutif, mesdames et messieurs les conseillers-ères Gilles Chagnon, Daniel Champagne et Mario Aubé formant quorum du comité.

Est absente, madame la conseillère Olive Kamanyana.

Monsieur Daniel Champagne anime la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Luc Bard, directeur général par intérim, Yess Gacem, directeur général adjoint-services de proximité, Andrée Loyer, directrice exécutive, Michel Déziel, directeur adjoint du Cabinet, Laurence Gillot, conseillère stratégique, Cabinet du conseiller désigné, Éric Pilotte, attaché politique et M^c Geneviève Leduc, greffière ainsi que Jean Boileau et Edmond Leclerc.

CE-2022-206

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUE LE 9 MARS 2022

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue le 9 mars 2022 a été remise aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte le procès-verbal, comme soumis.

Adoptée

CE-2022-207

MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE ÉDOUARD-CHARLES-CROTEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - EDMOND LECLERC

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur la rue Édouard-Charles-Croteau dossier RS-22-040, comme illustré au plan numéro CRO-22-080 du 24 février 2022, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Édouard-Charles-Croteau	Nord	À partir de la rue Maclaren Est, sur une distance de 54 m vers l'ouest	En tout temps

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-22-080 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2022-208

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS, SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - QDI - PROJET DE STABILISATION DES BERGES DE L'EXUTOIRE PLUVIAL - INTERSECTION DES RUES GEORGES ET DE L'ÉCORCE - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - MARIO AUBÉ

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2016-793 du 28 septembre 2016, adjugeait un contrat à la firme d'ingénieurs-conseils QDI (ex Quadrivium conseil inc.), pour la préparation de plans et devis, incluant la surveillance des travaux avec résidence, pour le projet de stabilisation des berges de l'exutoire pluvial – intersection des rues Georges et de l'Écorce, pour un montant total de 55 035,61 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2018-376 du 30 mai 2018, autorisait l'ajustement de coûts des honoraires professionnels d'ingénieurs-conseils, au montant de 6 313,48 \$ incluant les taxes, à la firme d'ingénieurs-conseils QDI, pour la conception additionnelle du projet de stabilisation des berges de l'exutoire pluvial - intersection des rues Georges et de l'Écorce, portant ainsi le montant total cumulatif du mandat à 61 349,09 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'ingénieurs-conseils QDI, a déposé à la Ville une demande additionnelle d'honoraires professionnels d'un montant de 11 832,60 \$ incluant les taxes, pour la surveillance additionnelle de chantier et bureau ainsi que l'indexation du contrat dont les travaux initialement prévus en 2017 ont été réalisés en 2019 et 2020;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant d'ajustement dépasse la limite prévue au règlement;

CONSIDÉRANT QU'après vérification, le Service des infrastructures recommande cet ajustement de coût pour les honoraires professionnels supplémentaires encourus :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'ajustement de coût des honoraires professionnels supplémentaires encourus au montant de 11 832,60 \$ incluant les taxes, à la firme d'ingénieurs-conseils QDI, et ce, sans impact budgétaire, dans le cadre du projet de stabilisation des berges de l'exutoire pluvial - intersection des rues Georges et de l'Écorce, portant ainsi le coût total révisé du mandat, à la suite de cet ajustement, à un montant de 73 181,69 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-16003-028-89263	10 804,74 \$	Honoraires professionnels - Projets routiers, d'aqueduc et d'égouts - C-12-104 - Exutoire – Rue Georges
04-13493	514,57 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	513,29 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 17 mars 2022.

Adoptée

CE-2022-209

SOUSSION 2020 SP 246 - REMPLACEMENT DU PONCEAU ET STABILISATION DES BERGES DU RUISSEAU MOREAU - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE POINTE-GATINEAU - MIKE DUGGAN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Entreprises G. N. P. inc., 280, rue François-Bourgeois, Victoriaville, Québec, G6T 2G8, pour les travaux de remplacement du ponceau et stabilisation des berges du ruisseau Moreau, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 5 141 987,83 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 24 février 2022, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30856-430-89264	1 613 000,00 \$	Travaux d'ouvrages d'art - Réfection d'aqueduc, d'égouts et honoraires professionnels - 17-3076 - Ponceau Jacques-Cartier
06-30849-201-89265	1 337 527,59 \$	Ouvrages d'art, réfection des réseaux d'aqueduc et d'égouts - 17-3076 -Ponceau Ruisseau Moreau / rue Jacques-Cartier
18-20005-002-89266	20 351,92 \$	Programme de réfection des ponts et ouvrages d'arts - Rue Jacques-Cartier / Ruisseau Moreau
06-30387-006-89267	250 000,00 \$	Drainage et bassin de rétention - C-14-131 - Ruisseau Moreau
06-30828-402-89268	1 474 440,74 \$	Aqueduc, égouts, sentiers cyclables, ponts, trottoirs - C-14-131 - Glissement Moreau
04-13493	223 613,29 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	223 054,29 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 17 mars 2022.

Adoptée

CE-2022-210

SOUSSION 2021 SP 188 - RÉFECTION ROUTIÈRE - AVENUE DES ENTREPRISES - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - ALICIA LACASSE-BRUNET

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Les Contructions B.G.P. inc. (9900667 Canada inc.), 139, avenue Gatineau, Gatineau, Québec, J8T 4J7, pour les travaux de la réfection de l'avenue des Entreprises sur une longueur d'environ 350 m, entre le boulevard des Affaires et la courbe située au sud de celle-ci, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant approximatif de 729 320,92 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 15 février 2022, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30848-018-89269	665 967,21 \$	Réseau routier et nouveaux trottoirs milieu urbain - 18-3047 - Entreprises : Entrée numéro 555 - Boulevard des Affaires
04-13493	31 716,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	31 637,21 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 17 mars 2022.

Adoptée

CE-2022-211

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS, SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - CIMA+, S.E.N.C. - RÉFECTION DES SERVICES MUNICIPAUX DU BASSIN CHEMIN MONTRÉAL EST, PHASES 3 À 5 - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - MARIO AUBÉ

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2019-88 du 20 février 2019, adjugeait à la firme d'ingénieurs-conseils CIMA+, s.e.n.c., un mandat pour les services consultatifs, l'élaboration de concepts, les services de coordination, les études préparatoires, la préparation des plans, devis et documents d'appel d'offres, ainsi que les services de surveillance durant la construction, pour le projet de réfection des services municipaux du Bassin chemin Montréal Est, phases 3 à 5, pour un montant total approximatif de 713 687,77 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE les délégations de pouvoir numéros 167283, 167287, 177871 et 178439 ont déjà été approuvées pour un montant de 64 971,59 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la firme CIMA+, s.e.n.c., a déposé à la Ville une demande additionnelle d'honoraires professionnels d'un montant de 21 725,67 \$ incluant les taxes, pour la caractérisation environnementale de sols supplémentaire ainsi que la conception du remplacement d'une conduite sanitaire portant le cumulatif des ajustements à approuver au montant de 86 697,27 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant d'ajustement dépasse la limite prévue au règlement;

CONSIDÉRANT QU'après vérification, le Service des infrastructures recommande cet ajustement de coût pour les honoraires professionnels supplémentaires encourus :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine les délégations de pouvoir numéros 167283, 167287, 177871 et 178439 pour un montant de 64 971,59 \$ incluant les taxes;
- autorise l'ajustement de coût des honoraires professionnels supplémentaires encourus au montant de 21 725,67 \$ incluant les taxes, à la firme CIMA+, s.e.n.c., et ce, sans impact budgétaire, dans le cadre du projet de réfection des services municipaux du Bassin chemin Montréal Est, phases 3 à 5, portant ainsi le cumulatif des ajustements à approuver à un montant de 86 697,27 \$ incluant les taxes.

Le coût total révisé du mandat, à la suite de cet ajustement, représente un montant de 800 385,04 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-17003-113-89270	9 687,19 \$	Honoraires professionnels - Projets routiers, d'aqueduc et d'égouts - 16-3047 - Honoraires professionnels - Bassin chemin Montréal, phase 3
18-20011-102-89271	10 151,24 \$	Fonds dédiés aux infrastructures - ING-13-007 - 18-3056 - Honoraires professionnels - Bassin chemin Montréal, phase 4
04-13493	944,80 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	942,44 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 17 mars 2022.

Adoptée

CE-2022-212

MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - STATIONNEMENT DE L'ARÉNA FRANK-ROBINSON - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - STEVEN BOIVIN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement dans le stationnement de l'Aréna Frank-Robinson, dossier RS-22-039, comme illustré au plan numéro CRO-22-079 du 8 mars 2022, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Stationnement de l'Aréna Frank-Robinson		Extrémité nord-ouest du stationnement (deux cases)	Excepté véhicule Communauto essence

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-22-079 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2022-213

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS, SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - QDI - RÉFECTION DU BOULEVARD LABROSSE, ENTRE LA RUE A.-GIBEAULT ET LE BOULEVARD DES AFFAIRES - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - ALICIA LACASSE-BRUNET

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2020-789 du 8 décembre 2020, adjugeait un contrat à la firme QDI, pour les services professionnels d'ingénieurs-conseils pour le projet de réfection du boulevard Labrosse, entre la rue A.-Gibeault et le boulevard des Affaires Ouest pour un montant de 190 712,07 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE les études préparatoires ont démontré plusieurs contraintes additionnelles pour les ouvrages à exécuter dans l'emprise du ministère des Transports;

CONSIDÉRANT QUE pour ne pas retarder les ouvrages sur le boulevard Labrosse, entre les rues A-Gibeault et Davidson, le projet initial a été scindé en deux projets distincts;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé à la firme QDI de soumettre une offre de service révisée comportant l'ajout des efforts de surveillance chantier et les crédits applicables pour la modification de la portée du mandat;

CONSIDÉRANT QUE la firme QDI a soumis une offre de service révisée;

CONSIDÉRANT QU'après vérifications, le Service des infrastructures recommande l'approbation des honoraires professionnels de la firme QDI pour un montant supplémentaire de 27 344,65 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE les ajustements présentés dépassent la limite autorisée par le Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, soit de 10 % de la valeur initiale du contrat dans le cas présent :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve le montant de 27 344,64 \$ incluant les taxes, sans impact budgétaire, pour des honoraires professionnels supplémentaires à la firme QDI dans le cadre du projet de réfection du boulevard Labrosse, entre la rue A.-Gibeault et le boulevard des Affaires Ouest.

Le coût total de ce contrat représente un montant de 218 056,71 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-17003-127-89272	24 969,30 \$	Honoraires professionnels - Projets routiers, d'aqueduc et d'égouts - 22-3004 - Boulevard Labrosse : rue Davidson / rue A.-Gibeault
04-13493	1 189,16 \$	TPS à recevoir – Ristourne
04-13593	1 186,19 \$	TVQ à recevoir – Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 18 mars 2022.

Adoptée

CE-2022-214

REJET DE SOUMISSION - 2021 SP 422 - FOURNITURE DE RÉDUCTEURS POUR USINES DE PRODUCTION D'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT QUE la Division de l'approvisionnement a lancé, le 12 janvier 2022, un appel d'offres public pour la fourniture de réducteurs pour des usines de production d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE la seule soumission reçue avant la date et l'heure limite de dépôt des soumissions est non conforme;

CONSIDÉRANT QUE l'article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, comme amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujéti à la procédure d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu que la position de la Ville soit exprimée par ce comité, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appels d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité rejette la seule soumission reçue et non conforme dans le cadre de l'appel d'offres 2021 SP 422 et autorise la Division de l'approvisionnement à lancer un nouvel appel d'offres au moment jugé opportun après avoir modifié les documents.

Adoptée

CE-2022-215

SOUSSION 2021 SP 338A - FOURNITURE ET LIVRAISON DE BACS ROULANTS POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme IPL North America inc., 140, rue Commerciale, Saint-Damien-de-Buckland, Québec, G0R 2Y0, pour les quatre sections de la fourniture et livraison de bacs roulants pour la collecte des matières résiduelles pour une période d'une année, pour un montant total approximatif de 1 181 822,28 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 14 février 2022, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat pourrait être renouvelé pour une période additionnelle d'une année. Après la première année du contrat, les prix unitaires seront révisés annuellement, le tout basé sur l'indice de prix à la consommation de Statistique Canada. Le contrat pourrait être renouvelé pour une période additionnelle d'une année.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-45525-645-89255	45 289,34 \$	Collecte des matières compostables - Fournitures spécialisées
02-45520-645-89256	28 207,93 \$	Collecte sélective - Fournitures spécialisées
02-45111-645-89257	4 986,82 \$	Collecte des ordures - Fournitures spécialisées
06-30837-001-89258	106 326,17 \$	Contenants - Collectes d'ordures-Recyclage-compostage – Bacs déchets
06-30837-002-89259	348 489,91 \$	Contenants - Collectes d'ordures-recyclage-compostage - Bacs compostage
06-30837-003-89260	500 847,70 \$	Contenants - Collectes d'ordures-recyclage-compostage - Bacs recyclage
06-30837-004-89261	45 013,39 \$	Contenants - Collectes d'ordures-recyclage-compost - Remplacement de pièces
04-13493	51 394,75 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	51 266,27 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 17 mars 2022.

Adoptée

CE-2022-216

PROLONGATION DE BAIL - ODASSIA CORPORATION - LOCAUX POUR LE RÉAMÉNAGEMENT TEMPORAIRE DU SERVICE DES INFRASTRUCTURES AU 900, BOULEVARD DE LA CARRIÈRE - DISTRICT ÉLECTORAL DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINTE-RAYMOND - LOUISE BOUDRIAS

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro CM-2019-741, le conseil municipal a entériné le 19 novembre 2019, que la Ville de Gatineau devienne temporairement locataire d'une partie de l'immeuble situé au 900, boulevard de la Carrière;

CONSIDÉRANT QUE cette partie de l'immeuble devait être occupée par les employés du Service des infrastructures pour une période de 18 mois commençant le 1^{er} novembre 2019 et se terminant le 30 avril 2021, afin de permettre la réalisation de travaux de rénovation des bureaux municipaux situés au 100, rue d'Edmonton;

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro CE-2021-134, le comité exécutif a entériné le 10 mars 2021, la première demande prolongation de huit mois au bail existant échu le 30 avril 2021 à midi, et que le Service des infrastructures estime que les travaux de rénovation du 100, rue d'Edmonton nécessitent un délai supplémentaire;

CONSIDÉRANT QU'afin de finaliser le projet de rénovation du 100, rue d'Edmonton, le Service des infrastructures demande une deuxième prolongation de 12 mois au bail existant qui viendra à échéance le 31 décembre 2022 à midi;

CONSIDÉRANT QUE le locateur, Odassia Corporation et la Ville de Gatineau sont d'accord à prolonger le bail pour une durée supplémentaire de 12 mois à compter du 31 décembre 2021 à midi, et ce, jusqu'au 31 décembre 2022 à midi, pour un loyer mensuel de 8 583,33 \$ plus les taxes applicables et sans option de renouvellement;

CONSIDÉRANT QUE tous les services municipaux concernés ont été consultés et sont favorables à cette prolongation du bail :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise la Ville de Gatineau à prolonger son bail avec le locateur Odassia Corporation, pour les locaux situés au 900, boulevard de la Carrière, afin de finaliser le projet de rénovation en cours au 100, rue d'Edmonton, avec les principales conditions suivantes :
 - le bail est prolongé pour une durée de 12 mois, soit du 31 décembre 2021 à midi, au 31 décembre 2022, à midi;
 - le loyer brut mensuel pour cette prolongation de huit mois sera de 8 583,33 \$ plus les taxes applicables;
 - toutes les autres clauses et conditions du bail existantes signé le 19 décembre 2019, prolongées par la présente, continuent de s'appliquer et demeurent en vigueur.
- autorise le Service des biens immobiliers à effectuer la gestion en bonne et due forme du présent bail en s'assurant du respect des termes et conditions du bail annexé à la présente résolution;
- autorise la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière à signer l'acte de modification du bail.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-10025-005-89262	108 137,07 \$	Aménagement des bureaux au 100, rue d'Edmonton - 15-2010 - Location de bureaux temporaires
04-13493	5 150,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	5 137,13 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 17 mars 2022.

Adoptée

CE-2022-217

SOUSSION 2021 SP 443 - FOURNITURE DE REMORQUES - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme L'Expert de la Remorque 1997 inc., 668, boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec, J8P 1G4, pour la fourniture de remorques pour les sections A, B, D, E, F et G pour un montant total de 108 651,38 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 24 janvier 2022, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme pour ces sections.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30892-010-89273	12 231,04 \$	Achat de véhicules et d'équipements - Remorque - 2000 700R968
06-30892-025-89274	5 931,79 \$	Achat de véhicules et d'équipements - Remorque - 1994 700R997
06-30892-007-89275	11 811,09 \$	Achat de véhicules et d'équipements - Remorque - 1999 700H988
06-30892-012-89276	25 931,91 \$	Achat de véhicules et d'équipements - Remorque - 2002 700R889
06-30892-006-89277	32 546,12 \$	Achat de véhicules et d'équipements - Remorque - 2001 800H926
06-30892-008-89278	10 761,22 \$	Achat de véhicules et d'équipements - Remorque - 1999 700L984
04-13493	4 725,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	4 713,22 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 17 mars 2022.

Adoptée

CE-2022-218

SOUSSION 2022 SP 061 - FOURNITURE DE CAMION SIX ROUES AVEC BENNE BASCULANTE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Jacques Olivier Ford inc. 4405, chemin de Chambly, Saint-Hubert, Québec, J3Y 3M7, pour la fourniture d'un camion six roues avec benne basculante pour un montant total de 132 300,58 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 21 février 2022, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30892-001-89279	120 808,06 \$	Achat de véhicules et d'équipements - Camion 1 tonne - 2006 320V211
04-13493	5 753,45 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	5 739,07 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 17 mars 2022.

Adoptée

CE-2022-219

RÉVISION PÉRIODIQUE DE LA RECONNAISSANCE AUX FINS D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - LA FILATURE INC. - 78-82, RUE HANSON - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - STEVE MORAN

CONSIDÉRANT QUE l'organisme La Filature inc. a obtenu, le 20 décembre 2002, une reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes foncières pour l'immeuble situé au 78-82, rue Hanson;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur la fiscalité municipale* prévoit la révision périodique de la reconnaissance tous les neuf ans;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme La Filature inc. a demandé la reconduction de l'exemption de taxes foncières pour l'immeuble situé au 78-82, rue Hanson;

CONSIDÉRANT QUE la Commission municipale du Québec peut confirmer la reconnaissance de l'exemption de taxes foncières après consultation avec la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet de confirmer la reconnaissance de l'exemption de taxes foncières accordée à l'organisme La Filature inc. pour l'immeuble situé au 78-82, rue Hanson.

De plus, ce comité désire informer la Commission municipale du Québec qu'advenant la tenue d'une audience pour permettre une décision dans le dossier, la Ville ne sera pas présente.

Adoptée

CE-2022-220

ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-10 POUR UN MONTANT TOTAL DE 206 376,66 \$ POUR LA PÉRIODE DU 3 AU 9 MARS 2022

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-10 d'un montant de 206 376,66 \$ pour la période du 3 au 9 mars 2022.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 mars 2022.

Adoptée

FRANCE BÉLISLE
Mairesse et présidente
Comité exécutif

M^c GENEVIÈVE LEDUC
Greffière
Comité exécutif